



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Comité des ministres de la Justice de la SADC tiendra une réunion pour examiner les projets d'instruments juridiques

15 juillet 2023, Gaborone, Botswana : Le Comité des ministres de la Justice de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) se réunira le 20 juillet 2023 à Kinshasa, République démocratique du Congo. La réunion examinera les progrès accomplis dans l'application des décisions prises à la précédente réunion du Comité, ainsi que dans l'élaboration des projets d'instruments juridiques. Ces derniers seront par la suite soumis au Conseil pour qu'il les recommande au Sommet pour examen, approbation, adoption et signature.

Madame MUTOMBO KIESE Rose, ministre de la Justice de la République démocratique du Congo, présidera la réunion en sa qualité de Présidente du Comité des ministres de la Justice. L'ambassadeur Joseph Nourrice, Secrétaire exécutif adjoint de la SADC chargé des affaires institutionnelles, représentera le Secrétaire exécutif, son Excellence M. Elias M. Magosi à la réunion.

En particulier, la réunion examinera les projets d'instruments juridiques de la SADC ci-après :

- Le projet de Déclaration de la SADC sur l'accélération de l'application des mesures visant à mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique dans la région de la SADC à l'horizon 2023. Le projet de déclaration vise à accélérer l'action menée dans la Région pour réduire le nombre de personnes touchées par ou vivant avec le VIH et le sida et à faire en sorte que le VIH et le Sida ne constituent plus une menace pour la santé publique et pour le développement socio-économique durable des États membres ;
- Le projet de protocole de la SADC sur l'emploi et le travail. Le projet de protocole vise, entre autres, à :
 - (a) établir un cadre stratégique de coopération régionale sur les questions liées à l'emploi et au travail ;
 - (b) promouvoir le plein emploi productif, y compris l'emploi indépendant ;
 - (c) faciliter l'adoption de normes minimales du travail et la réalisation de principes et de droits fondamentaux au travail dans la Région ;
 - (d) promouvoir l'accès à la sécurité sociale et faciliter l'extension de la couverture à tous les travailleurs ;
 - (e) promouvoir le tripartisme et le dialogue social pour une meilleure gouvernance du marché du travail ; et
 - (f) promouvoir la création et le fonctionnement efficace des institutions du marché du travail.

- Les projets d'amendements à l'annexe VII du Protocole de la SADC sur le commerce. Les projets d'amendements à l'annexe VII du Protocole sur le commerce visent à incorporer les dispositions convenues sur le commerce préférentiel du sucre dans la région de la SADC. Citons entre autres les conditions de l'accès préférentiel à définir pour les pays de la SADC qui sont excédentaires en sucre afin de leur permettre de pénétrer les marchés des pays de la SADC déficitaires en sucre, qu'ils soient producteurs ou non.

Pendant la réunion, les instances alternatives chargées de régler les différends entre les États membres de la SADC figurent dans la liste des discussions du Comité, le but étant d'étudier les possibilités de régler les différends entre les États membres, jusqu'à ce que le Protocole sur le Tribunal de 2014 soit approuvé et entre en vigueur.

En outre, le Comité examinera l'état du processus de signature et d'approbation des protocoles et autres instruments juridiques de la SADC, ainsi que l'adhésion des États membres à ces protocoles et instruments.

La réunion des hauts fonctionnaires auprès des ministères de la Justice des États membres de la SADC se tiendra du 17 au 19 juillet 2023 en amont de la réunion du Comité.

Pour obtenir des renseignements :

Mme Barbara Lopi, responsable de la communication et des relations publiques, courriel : blopi@sadc.int ou Mme Anethe Mtambanengwe, courriel : amtambanengwe@sadc.int ou Letso S. Mpho, courriel, prinfo@sadc.int.

SADC en bref

La SADC est une organisation de 16 États membres, créée en 1980 sous le nom de Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) et transformée en août 1992 en Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a pour mission de promouvoir la croissance économique et le développement socio-économique durable et équitable par le biais de systèmes efficaces et productifs, du renforcement de la coopération et de l'intégration, de la bonne gouvernance et de la paix et de la sécurité durables, afin que la Région devienne un acteur concurrentiel et efficace dans le concert des relations internationales et de l'économie mondiale. Ses États membres sont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, l'Union des Comores, la République démocratique du Congo (RDC), l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

**Communiqué publié par le Secrétariat de la SADC le 15 juillet 2023
Gaborone (Botswana)**